

# VILLE DE LA RIVIERE - DE - CORPS

## EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS.*

### *Conseil Municipal*

Séance du 11 février 2019

**ETAIENT PRESENTS** : MME V. SAUBLET SAINT-MARS, MAIRE - M. C. PAGLIA - MME L. AUMIGNON – M. C. GRADELET – MME MC. ROUSSELOT – M. JM. MILANDRE, MAIRES ADJOINTS - M. JJ. ALLARD, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE - MMES E. CHAUDRON - M. CARDOSO - M. A. MILLEY – MME P. SERGENT - M. C. MASCARO - MMES L. BOYAVAL - C. DEGRIS, CONSEILLERS MUNICIPAUX – FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

**ABSENTS EXCUSES** : MME B. MULAC (PROCURATION A MME V. SAUBLET SAINT-MARS) - M. C. FRANÇOIS (PROCURATION A M. C. GRADELET) - MME M. GAUGUE - MM. B. DELHORBE (PROCURATION A M. C. PAGLIA) - D. VIEILHOMME - F. RAMECOURT ADAM (PROCURATION A MME L. AUMIGNON) – MMES V. DUBUS (PROCURATION A MME L. BOYAVAL) - B. CAMUS COLLIN (PROCURATION A MME P. SERGENT).

*MARTINE CARDOSO A ETE DESIGNEE COMME SECRETAIRE DE SEANCE ET A ACCEPTE CETTE FONCTION.*

*Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.*

## **I – SDDEA – DESIGNATION DE DELEGUES**

Par délibération du Conseil Municipal n°59/18 en date du 17 décembre 2018, la ville de LA RIVIERE-DE-CORPS a transféré sa compétence eau potable au SDDEA.

En notre qualité de membre du SDDEA, notre commune doit être représentée au titre de la compétence qu'elle a transférée.

C'est pourquoi, il est nécessaire de désigner des délégués qui assureront notre représentation au sein du syndicat.

Je vous propose donc :

- de **DESIGNER:**

- 2 délégués titulaires : Jean-Marie MILANDRE, Claude FRANCOIS
- 2 délégués suppléants : Brigitte MULAC, Franck RAMECOURT ADAM

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST</b>
	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **II – COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2019 - VOTE**

Chaque année, le budget constitue l'acte fondamental de la gestion de la commune car c'est à travers lui que se concrétisent les choix et les orientations des élus municipaux. Il est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

Le budget primitif 2019 qui vous est présenté a été élaboré et examiné par commissions et par services. Toutefois, je vous rappelle que son vote se fait par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement.

Il reprend également par anticipation les résultats de l'exercice écoulé et intègre les reports des dépenses et des recettes d'investissement de l'année précédente.

Le budget étant un document prévisionnel, des décisions budgétaires modificatives pourront intervenir pour l'ajuster.

Enfin le budget primitif 2019 continue de s'inscrire dans le contexte particulier lié aux baisses conséquentes des dotations d'Etat, même si ces dernières ont été suspendues depuis 2018.

## **PRESENTATION DES GRANDES LIGNES**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement regroupe l'ensemble des opérations de gestion courante nécessaire au fonctionnement des services de la collectivité.

### A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sont les suivantes :

- 1) CHAPITRE 013 : Atténuations de charges
  - Inscription des remboursements maladie de notre assurance et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
  
- 2) CHAPITRE 70 : Produits des services
  - participations des familles (cantine, CLSH, club ados, crèche),
  - redevance d'occupation du domaine public.
  
- 3) CHAPITRE 73 : Impôts et taxes
  - principalement les impôts,
  - taxe locale sur la consommation finale d'électricité versée par les organismes redevables.
  
- 4) CHAPITRE 74 : Dotations, subventions et participations

Il s'agit essentiellement :

  - des dotations de l'Etat en baisse également pour cette année,
  - des participations de l'Etat concernant notamment nos contrats aidés (animation, sécurité et petite enfance),
  - des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général de l'Aube,
  - de la participation de la CAF (Contrat Enfance Jeunesse).
  
- 5) CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion courante
  - loyers encaissés pour la poste, les logements communaux, l'occupation des associations pour différents locaux, la location de nos terres agricoles, les redevances des antennes installées sur le château d'eau,
  - remboursements d'eau, d'électricité et de chauffage.

## **B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### 1) CHAPITRE 011 : charges générales

Les différents comptes de ce chapitre sont détaillés comme suit :

- Concernant les charges à caractère général, aucune nouvelle dépense n'a été inscrite.
- Les postes (électricité et gaz) sont revalorisées comme chaque année.
- Les comptes de maintenance ou d'entretien comportant des marchés ont été augmentés en fonction des coefficients de revalorisation contenus dans les marchés.
- Les autres comptes de dépenses de fonctionnement non évoqués ci-dessus n'appellent pas de remarque particulière. Ils ont été estimés suivant les réalisations 2018.

### 2) CHAPITRE 012 : Frais de personnel

L'augmentation observée appelle les explications suivantes :

- L'augmentation du poste du personnel permanent est liée à la fonctionnarisation de certain personnel et à la pérennisation de certains contrats aidés.
- aux avancements de carrières.
- Le poste 64131 (personnel non titulaire) intègre le remplacement des agents en congé maladie et le recrutement des vacataires du service Enfance Jeunesse.

### 3) CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion

- Les indemnités des élus,
- Le crédit concernant les subventions ordinaires aux associations est reconduit à l'identique,
- La subvention au CCAS.

### 4) CHAPITRE 66 : Charges financières

- Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts de nos emprunts ainsi que de notre ligne d'investissement souscrite en 2010.

### 5) CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

- Un crédit est notamment prévu en subventions exceptionnelles pour soutenir les associations.

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent donc à 3 273 210 €, intégrant un virement à la section d'investissement de 285 010 € et l'excédent de l'exercice antérieur de 383 732 €.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### C) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Outre le virement de la section de fonctionnement et les reports de l'année 2018, vous trouvez :

- les postes habituels pour investir :
  - le FCTVA (reversement de la TVA des investissements effectués en 2017),
  - la taxe d'aménagement.
- des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) octroyées pour financer les aménagements relatifs à l'installation du jeu dans la cour de l'école maternelle,
- les amortissements.

### D) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les investissements présentés concernent :

- les reports de l'année 2018,
- le remboursement du capital de nos emprunts (couverts par nos recettes certaines),
- les investissements de l'année :
  - en Administration Générale : du matériel informatique ainsi que des logiciels.
  - en Aménagement de l'Espace – Développement Durable : l'acquisition de terrains, le remboursement d'un trop perçu en matière de taxe d'aménagement.
  - en Enfance Jeunesse : - du mobilier pour la restauration scolaire et l'école, du matériel pour l'ORIGAMI, le centre de loisirs, le Club Ados.
  - en Sécurité : divers travaux de sécurité sont prévus ainsi que des crédits pour la surveillance du patrimoine bâti.
  - en Cadre de Vie : l'acquisition de matériel espaces verts, de mobilier urbain et d'aménagements paysagers.
  - en Patrimoine et Voirie : des travaux concernant la voirie, les bâtiments communaux, l'accessibilité, ainsi qu'une extension du réseau public d'électricité.
  - En Vie Associative et Sportive/Animation : l'acquisition d'un désherbeur mécanique.

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 992 061€.**

Je vous demande donc :

- de **VOTER** le budget primitif 2019
  - par chapitre pour la section de fonctionnement
  - par opération pour la section d'investissement

La Commission des Finances et de la Gestion Publique a émis un avis favorable sur ce dossier le 07 février 2019.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>001</b>	<b>DEFICIT D'INV.</b>	<b>13 061</b>	
			<b>1068</b> EXCED.DE FONCT. 13 061
			1068 Besoin fin. Restes à réal. 339 740
			<b>021</b> VIR. DE LA SECT.FONCT. 285 010
			<b>001</b> EXCEDENT D'INV.
REPORTS 2018	388 740	REPORTS 2018	49 000
Dépenses imprévues			
Administration générale	70 250	Administration générale	
* projets		* amortissements	10 300
* K emprunts	220 560	* FCTVA	55 000
Amngt espace/DD	45 000	Amngt espace/DD	162 000
Enfance	15 700	Enfance	3 950
Sécurité	19 700	Sécurité	
Cadre de Vie	6 300	Cadre de Vie	
Patrimoine et voirie	207 250	Patrimoine et voirie	74 000
Vie associative et sport.	5 500	Vie associative et sport.	
<b>TOTAL INV.</b>	<b>992 061</b>	<b>TOTAL INV.</b>	<b>992 061</b>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>023</b>	<b>VIR. A LA SECT.INV.</b>	<b>285 010</b>	
			<b>002</b> RESULTAT REPORTE 383 732
022	Dépenses imprévues	43 365	6419 Remboursement salaires 94 950
011	Charges générales comprenant :	916 205	70 Produits du domaine 292 940
	Achat de fournitures		73 Impôts et taxes 81 000
	Services extérieurs		73111 Cont directes (TH.FB.FNB) 1 532 300
	Autres services extérieurs		73211 Attribution compensation 23 688
	Impôts et taxes		7351 Taxe électricité 65 000
042	Dotations amortissements	10 300	74 Dotations 45 900
012	Frais de personnel	1 840 000	7411 DGF 240 000
65	Autres charges gestion	3 650	74121 Dotation solidarité rurale 40 000
653	Indemnités élus	63 950	74127 Dot Nat de péréquation 17 000
6541	Pertes sur créances	1 000	74834 Fonds comp exo Foncière 5 000
6542	Créances éteintes	1 000	74835 Fonds comp exo TH 28 000
657	Subventions	51 000	7478 Contrat enfance jeunesse 333 400
66	Intérêts des emprunts	31 530	75-77 Produits divers 31 760
67	Charges exceptionnelles	26 200	752 Revenus des immeubles 58 540
<b>TOTAL FONCT.</b>	<b>3 273 210</b>	<b>TOTAL FONCT.</b>	<b>3 273 210</b>

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	20	0	0

**III – ATTRIBUTION D’UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA RIVIERE-DE-CORPS - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU CENTRE EQUESTRE LUCIEN LACAILLE**

De 2010 à 2013, la Commune de LA RIVIERE-DE-CORPS a procédé à des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du centre équestre. Pour cette opération, un fonds de concours d’un montant de 370 466 € lui a été attribué par le GRAND TROYES.

Aujourd’hui, la commune envisage de réaliser d’autres travaux sur le centre équestre. Il s’agit de :

- la lice de la carrière y compris le réseau d’assainissement,
- les pare-bottes du grand manège,
- le système d’arrosage du grand manège y compris le cordon chauffant,
- la porcherie,
- l’aménagement du parvis du bâtiment administratif.

Une autorisation de démarrage anticipé nous a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L’assiette éligible est estimée par Troyes Champagne Métropole à 187 734,27 € TTC. Sur cette opération, la commune n’aura pas la possibilité de récupérer la T.V.A. compte tenu de la gestion de l’équipement par une association.

Par ailleurs, compte tenu du montant du fonds de concours déjà attribué et conformément aux règles du guide des aides Troyes Champagne Métropole, cette dernière ne peut intervenir qu’à hauteur de 29 534 € ce qui représente 15,73 % de l’assiette éligible.

Je vous demande donc :

- d’**ACCEPTER** ce fonds de concours à hauteur de 29 534 €
- de **PRECISER** que ledit fonds de concours sera inscrit au BP 2019 – Opération 205 – Chapitre 13 – Compte 13251

La commission des Finances et de la Gestion Publique a examiné ce dossier le 7 février 2019.

**Les conclusions du rapport**  
**mis aux voix sont adoptées :**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	20	0	0

\*\*\*\*\*

Communications du Maire :

Article L-2122-22 du C.G.C.T. - Délégations du Maire

Nu- méro	Catégorie	Objet	Titulaire/Adresse	Observations	Montant € HT	Montant € TTC
DM 01/19	MARCHES PUBLICS	CONVENTION DE PARTENARIAT  VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES	SAS Voisins Vigilants 45 rue Frédéric Joliot Curie 13013 MARSEILLE	Prestations de services portant sur la mise à disposition de la Mairie d'une interface Web  Durée d'un an tacitement reconductible trois fois pour une durée d'un an à chaque fois		1 200,00 € Montant annuel
DM 02/19	DECISIONS BUDGETAIRES	INDEMNITE DE SINISTRE  INFILTRATION TOITURE TENNIS	Assurances AXA FRANCE	Déclaration du sinistre survenu le 3 mars 2017 concernant l'infiltration de la toiture au tennis couvert, centre sportif Lacaille, 50 rue Victor Hugo		25 144,39 €

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

**AFFICHAGE LE 13 FEVRIER 2019**